



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 21 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrôle des chantiers de construction de maisons individuelles

Près de 2 500 chantiers de maisons individuelles étaient ouverts à août 2018, dans la région Normandie. Les conditions de travail sur ces chantiers sont encore trop souvent dégradées aussi bien en matière d'hygiène que de sécurité. L'amélioration de ces conditions sur ces chantiers, où se succèdent le plus souvent de nombreuses entreprises, passe par un renforcement de la coordination relevant des constructeurs.

La Direccte Normandie a lancé une campagne de contrôles des chantiers de maisons individuelles avec l'objectif de :

- prévenir les risques de chutes de hauteur par la mise en œuvre d'échafaudages adaptés et commun aux entreprises intervenantes ;
- protéger les ouvrants et trémies ;
- améliorer les conditions d'hygiène avec la mise à disposition d'installations sanitaires et de restauration.

La première phase de la campagne de contrôle s'est déroulée du 4 au 8 juin 2018 et la seconde phase, du 1er au 5 octobre 2018.

L'approche partenariale de la campagne s'est concrétisée avec, en amont, un important travail d'information et de sensibilisation en direction des organisations professionnelles du secteur (CAPEB, FFB et Les Constructeurs Aménageurs) et des préventeurs (OPPBT Normandie et CARSAT Normandie). Après cette campagne, les organisations professionnelles ont décidé d'un plan d'actions pluriannuel dont l'objectif est d'accompagner, notamment par la formation, les acteurs du secteur vers une mise en place effective d'une coordination de chantier.

Au total une cinquantaine d'agents de la Direccte de Normandie ont contrôlé 172 chantiers.

Suite à cette campagne, les agents de contrôle ont adressé 222 lettres d'observations aux employeurs et aux constructeurs, prononcé 81 décisions d'arrêt temporaire de travaux pour risque de chute de hauteur, proposé le prononcé de 31 amendes administratives pour absence d'installations sanitaires et de restauration et transmis 10 procès-verbaux au Parquet.

La campagne de contrôle et les échanges avec les professionnels et préventeurs se poursuivront en 2019.

Contact presse :

Direccte de Normandie : Sylvie MIGNARD sylvie.mignard@direccte.gouv.fr : 02 31 47 73 64 - 06 03 37 22 38

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr